

## **Année scolaire 2025-2026**

Madame,  
Monsieur,

Dans le but de mieux vous servir, le Collège Français vous encourage fortement à effectuer vos paiements par « débit préautorisé ».

Pour ce faire, veuillez s.v.p. remplir le FORMULAIRE D'ADHÉSION AU DÉBIT PRÉAUTORISÉ - ACCORD DE DPA DU PAYEUR et y joindre un spécimen de chèque portant la mention « ANNULÉ » pour toute nouvelle adhésion. Si nous avons déjà vos coordonnées bancaires au dossier le spécimen de chèque n'est pas nécessaire.

Vous pourrez effectuer vos paiements :

- En 2 versements égaux aux dates du 21 août 2025 et du 21 janvier 2026;
- En 9 versements : le 1<sup>er</sup> versement arrondi le 21 août 2025 et 8 versements égaux le 21<sup>e</sup> jour de chaque mois pour se terminer le 21 avril 2026 (date de rigueur).

**Aucun « cent » ne doit cependant figurer sur les paiements : veuillez les arrondir et les intégrer au premier montant seulement.**

**Nous vous prions de remettre le formulaire DPA le jour de la rentrée administrative, soit les 05, 06 et 07 août 2025.**

**Pour tout changement ayant trait à vos prélèvements préautorisés, il est nécessaire de téléphoner cinq (5) jours ouvrables (d'école) à l'avance. Veuillez noter que les dépôts auront lieu aux dates prévues pendant les périodes de relâches scolaires. Des frais de \$ 50.00 s'appliqueront pour tout chèque retourné.**

Pour tout renseignement concernant la facturation, veuillez communiquer avec le service de la comptabilité au 514-495-2581 poste 114.

Nous vous remercions de la confiance que vous manifestez à l'égard du Collège Français et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La direction du Collège Français